



FICHE DE PROFIL DE POSTE

POSTE : Entraîneur de natation	STRUCTURE EMPLOYEUR : Association SALBRIS NATATION
CONVENTION COLLECTIVE : Convention Collective Nationale du Sport	
GROUPE : « 4 » (quatre) TECHNICIEN	
METIER : Educateur Sportif des Activités de la Natation	

I – DEFINITION, FINALITE OU RAISON D'ETRE DU POSTE

**APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT DE LA NATATION.
ENTRAINEMENT DES GROUPES COMPETITIONS (enfants, ados, adultes).
ENCADREMENT DES GROUPES LOISIRS (aquagym, bike, trampo, circuit training)**

L'entraîneur, sous l'autorité du Président, est chargé d'animer, d'enseigner et d'encadrer la pratique de son activité sportive, qu'elle soit à finalité d'apprentissage, de compétition ou de loisirs. Il relève du groupe 4 de la CCNS.

En relation directe avec le Président de l'association, et les Présidents de commissions, il assure le suivi des travaux réalisés dans le cadre des commissions :

- Commission sportive
- Commission communication/animation
- Commission finances

- Suivis, saisies, enregistrements, transmissions et « Remontées » de toutes les informations transmises par les adhérents, nageurs, parents, et institutions partenaires vers le Président et membres du Comité Directeur. Données écrites (courrier et mail) et téléphoniques.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions sportives :

- Il prépare les séances pédagogiques, les adapte aux publics concernés. Il établit un plan annuel d'entraînement, une programmation adaptée pour l'évolution de la performance des nageurs dans les différentes catégories y compris adultes « maitres ».
- Il adapte sa programmation à la politique fédérale (tests ENF) en tenant compte de la classification « Label Club Développement ».
- Il assure le relationnel avec les parents.
- Il est force de proposition dans la mise en place d'activités, sportives ou non (compétitions internes, stages, fête du club, déplacements d'animation type parc d'attraction ou assister à une compétition internationale, etc....).
- Il sélectionne, engage, convoque, et gère l'intendance en relation avec la secrétaire, en vue de la participation aux compétitions, et présente un calendrier prévisionnel au Comité Directeur.
- Il est acteur et participe à la formation de bénévoles, stagiaires ou apprentis (officiel, évaluateur ENF, Brevet Fédéraux, BP JEPS AAN).

Missions de développement :

- Il mène des actions de développement de l'activité du club, prospection, organisation de manifestation pour la promotion des activités, en collaboration avec les salariés et les dirigeants de l'association.
- Il participe à la Commission Sportive du Comité Départemental FFN.

Participation à la vie de l'association :

- Il participe à la campagne d'inscription des adhérents chaque début de saison sportive.
- Il fait preuve d'intérêt pour les organisations extra-sportives de l'association (lotos, cérémonies en relation avec les partenaires financiers, ...).

II – LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

Autorité :

Le salarié est placé sous la responsabilité du Président de l'association Salbris Natation.
En son absence sous celles de la Vice-présidente et de la Trésorière.

Selon les missions, qui sont à réaliser, le salarié doit se rapprocher de chaque Président de Commission concerné spécifiquement.

Autonomie, initiative et responsabilité :

Il rend compte périodiquement de l'exécution de ses missions, auprès du Président et auprès de l'ensemble des dirigeants lors des réunions du Comité Directeur.

L'entraîneur doit être « force de proposition », pour toutes actions qui lui semblent nécessaires de mettre en place, pour réaliser au mieux, ses missions et leurs évolutions, dans le cadre du développement en particulier de la natation et plus généralement de l'association

Il est capable d'exécuter des tâches comportant un savoir technique spécialisé.

Il organise son activité en fonction des directives du Président mais aussi de la politique sportive de l'association (cf. Projet associatif et sportif de Salbris Natation).

Il est responsable de la seule qualité d'exécution des missions qui lui sont confiées, à savoir :

- garantir la bonne utilisation des installations et des matériels mis à sa disposition,
- garantir la sécurité des sportifs durant les entraînements, compétitions, stages ou tout autre déplacement,
- répondre aux attentes des adhérents, par exemple la diversité des séances, progression, objectifs de résultats,
- garantir le respect de la politique sportive et du projet associatif,

Le salarié n'a pas la responsabilité d'autres salariés, mais il est amené de par sa classification au groupe 4 de la CCNS, sa qualification et son expérience à encadrer, soutenir, guider, les autres salariés.

Technicité:

L'entraîneur possède une bonne connaissance des techniques liées à sa fonction :

- les connaissances sportives de sa discipline
- les règles encadrant sa discipline (législation, réglementation, sécurité,)
- Les connaissances relatives aux techniques d'enseignement et d'encadrement des populations entraînées (jeunes enfants, ados, adultes, seniors)
- Des capacités en termes d'organisation et de communication
- Les connaissances de l'outil informatique et notamment les logiciels spécifiques de la FFN (EXTRANAT pour l'affiliation, la gestion des nageurs, engagements des compétitions, des officiels,....).

Dans le cadre de sa formation personnelle, et d'une plus grande efficacité, un programme de formation devra être mis en place en concertation avec les élus concernés.

III – EXIGENCES DU POSTE

Diplôme :

- * BEESAN et/ou BPJEPS AAN + BF 4 Natation Course et/ou DEJEPS Natation Course

Formation :

- * Toutes formations qualitatives souhaitables dans le cadre de ses missions (évaluateur ENF, BF Natation course,...)

Expérience professionnelle :

- * Bonne connaissance du fonctionnement de la Natation, au niveau d'un Club, Comité et ligue et au niveau Fédéral.

Connaissances requises (savoirs) :

- * Connaître le fonctionnement d'une Association de Loi 1901.
- * Connaître dans les grandes lignes, les principes de fonctionnement des collectivités locales et territoriales.
- * Connaître dans les grandes lignes les fonctionnements de l'Education Nationale, de l'USEP et de l'UNSS.

Compétences techniques requises (savoir-faire):

- * Etre capable d'animer les réunions de travail et de préparation d'actions, de l'équipe des salariés

* Bonne maîtrise de l'outil informatique, Word - Excel – Power Point – Internet – Messageries et logiciel fédéral Extranat.

Compétences relationnelles (savoir être) :

- * Savoir Ecouter – Dialoguer.
- * Savoir Planifier – Organiser – Proposer.
- * Savoir Evoluer.

IV - OBSERVATIONS PARTICULIERES

Dans le cadre d'activités spécifiques (encadrement d'une sélection départementale ou régionale) l'entraîneur peut être amené à des missions spécifiques, au titre d'aide ponctuelle, selon le niveau de compétences nécessaire à ces activités.

V - MOYENS MIS À DISPOSITION

Les matériels mis à disposition dans les locaux du siège de l'association (bureautique ou spécifique à la natation), plus les véhicules nécessaires à l'exercice de ses missions (minibus pour les stages et compétitions et voiture pour les stages, formations et réunions)

VI- CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée de travail hebdomadaire :

- * **35** heures par semaine annualisées

Période d'essai :

- * 2 mois

Horaires :

- * Selon le planning de base nécessaire à la réalisation de ses missions, en relation avec le Président.

Localisation du poste :

- * Majoritairement à la Piscine La Salamandre à Salbris (entraînements et préparations)
- * Ponctuellement sur les territoires des Comités Départemental et Régional et hors région (compétitions, stages, réunions).

Rémunération :

- * Conformément à la CCNS. au groupe « 4 », Technicien.